



## mon laboratoire fusionne avec un autre

Par **louloux**, le **13/04/2011** à **11:37**

juste un conseil, une reunion se tiend demain, nous sommes mis devant le fait accompli, de la fusion de notre laboratoire avec effet au 1 avril  
que me conseillez vous comme question essentielle à poser pour me protéger, actuellement, ns sommes 49 salariés et pas de représentant du personnel, que faire, je suis inquiet? merci par avance de prendre le temps de me répondre, merci pour votre site

Par **P.M.**, le **13/04/2011** à **13:51**

Bonjour,  
Si vous bénéficiez d'accords collectifs particulièrement avantageux, vous pourriez demander s'il est prévu qu'ils soient remis en cause même si la promesse du contraire risque de ne pas engager l'employeur...

Par **fra**, le **13/04/2011** à **14:07**

Bonjour,

Comme rien ne semble engager la société absorbante vis à vis du personnel repris, je pense que vous devez vous défendre en "écoutant ce que la direction va dire, entre les lignes" et ne pas hésiter à poser des questions précises sur vos perspectives d'avenir même si cela donne un peu l'impression "rentre dedans".  
Je vous conseillerais, également, de vous intéresser, aujourd'hui, à la société absorbante, qui doit avoir un site Internet, afin de montrer que vous êtes attentive à l'opération.

Par **P.M.**, le **13/04/2011** à **16:21**

La société "absorbante" est au moins engagée par l'[art. L1224-1 du Code du Travail](#)

Par **louloux**, le **15/04/2011** à **12:57**

bonjour,  
merci pour vos conseils et lumières éclairées  
ma réunion a lieu ce soir j'en saurai un peu plus je vous ferai part d'un compte-rendu  
merci d'être attentif et de continuer de me soutenir  
bonne journée, bon courage